

Réunion du Conseil Municipal

Du 28 septembre 2018 à 21 heures

L'an deux mille dix-huit et le vingt-huit septembre à 21 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée le 20 septembre 2018, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la mairie sous la présidence de Pierre CHASSANG, Maire.

Sont présents : Pierre CHASSANG, André FARGES, Adeline CHASSANY, François FRAISSE, Claude PORTAL, Jean-Luc BLANQUET, Olivier GUILBOT

Secrétaire de séance : Adeline CHASSANY

Ordre du jour

- Budget principal : décision modificative n°1/2018.
- Budget service eau et assainissement : décision modificative n°1/2018
- Convention pour la participation aux frais de fonctionnement de l'école primaire publique de Chaudes-Aigues pour l'année scolaire 2017/2018 : autorisation de signature
- Urbanisme - transfert de compétences : approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées.
- Remplacement des menuiseries de la salle polyvalente : choix de l'entreprise
- Aménagement du chemin du Chirol : travaux complémentaires.
- Mise en place du prélèvement automatique pour le paiement des prestations des services communaux.
- Adhésion au groupement de commandes pour une opération concernant la mise en œuvre du règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie (R.D.D.E.C.I.)
- Régie camping municipal : modifications
- Questions diverses

- **Approbation du compte rendu de la séance précédente.**

Le conseil approuve le compte rendu de la séance du 8 juin 2018.

- **Budget principal : décision modificative n°1/2018.**

Le maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018, sont insuffisants, il est donc nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
615231	Entretien, réparations voiries	4000.00	
61551	Entretien matériel roulant	1000.00	
023 (042)	Virement à la section d'investissement	5000.00	
7022	Coupes de bois		10000.00
TOTAL :		10000.00	10000.00

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
21318 - 26	Autres bâtiments publics	1000.00	
21318 - 31	Autres bâtiments publics	3000.00	
2135 - 33	Installations générales, agencements	1000.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		5000.00
TOTAL :		5000.00	5000.00
TOTAL :		15000.00	15000.00

Le conseil municipal approuve la décision modificative n° 1 du Budget 2018 de la commune.

(Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Budget service eau et assainissement : décision modificative n°1/2018**

Le maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018, sont insuffisants, il est donc nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2156	Matériel spécifique d'exploitation	1507.00	
2158 (041)	Autres Instal. matériel, outill. techniq.		1507.00
TOTAL :		1507.00	1507.00

Le conseil municipal approuve la décision modificative n° 1 du Budget 2018 du service eau et assainissement.

(Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Convention pour la participation aux frais de fonctionnement de l'école primaire publique de Chaudes-Aigues pour l'année scolaire 2017/2018 : autorisation de signature**

Le maire rappelle au conseil de l'obligation des communes à participer aux frais de fonctionnement des écoles dans lesquelles sont scolarisés des enfants de la commune.

La commune de Chaudes-Aigues propose que la participation soit la même pour toutes les communes soit 848.00 euros par enfant pour l'année scolaire 2018/2019 (Pour la commune 3 élèves sont concernés soit 2544 € de participation)

Le Maire demande au conseil de se prononcer sur cette participation.

Le conseil municipal :

- Accepte de verser à la mairie de Chaudes-Aigues pour l'année scolaire 2018/2019, la somme de 848 € par élève pour la participation aux charges de fonctionnement de l'école primaire de Chaudes-Aigues.

- Autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec la commune de Chaudes-Aigues.

(Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Urbanisme - transfert de compétences : approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées.**

La Commission Locale d'Evaluation de Transfert des Charges (CLECT) s'est réunie le 24 mai 2018 afin d'évaluer les transferts de charges liés à la compétence urbanisme. Un rapport a été rédigé.

Le maire fait savoir qu'il convient que chaque commune membre délibère et propose au conseil d'approuver les conclusions de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charges réunie le 24 mai 2018.

Le conseil municipal approuve les conclusions de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de charges réunie le 24 mai 2018.

(Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Remplacement des menuiseries de la salle polyvalente : choix de l'entreprise**

Le Maire informe le conseil municipal du résultat de la consultation d'entreprises concernant le remplacement des menuiseries de la salle polyvalente.

Il demande au conseil de choisir l'entreprise qui réalisera les travaux et de l'autoriser à signer la lettre de commande.

Le conseil municipal :

- Décide de retenir l'offre de Auvergne Ouverture de Saint-Flour, pour un montant total de 14781.08 € HT soit 17 737.30 € TTC

- Autorise le maire à signer la lettre de commande à l'entreprise Auvergne Ouverture.

(Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Aménagement du chemin du Chirol : travaux complémentaires.**

Le Maire présente le devis relatif aux travaux complémentaires pour l'aménagement du chemin du Chirol et demande au conseil de le valider.

Le conseil valide le devis.

(Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Mise en place du prélèvement automatique pour le paiement des prestations des services communaux.**

Le maire propose, afin de faciliter les démarches des administrés d'approuver la mise en place du prélèvement automatique comme mode de paiement, en plus des modes de règlement classiques (espèces, chèques) et du TIPI.

Le conseil approuve la mise en place du prélèvement automatique.

(Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Adhésion au groupement de commandes pour une opération concernant la mise en œuvre du règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie (R.D.D.E.C.I.)**

Le règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie (R.D.D.E.C.I.) prévoit que le maire ou le président de l'E.P.C.I. à fiscalité propre lorsqu'il est compétent, produise, à titre obligatoire, un arrêté communal ou intercommunal, régissant la Défense Extérieure Contre l'Incendie sur son territoire. La date limite de rédaction est fixée au 31 décembre 2018.

A titre obligatoire, l'arrêté communal :

- Recense l'ensemble des P.E.I. (Point d'Eau Incendie) du territoire,
- Notifie les modalités de contrôle technique des P.E.I. mises en place.

L'arrêté permet ainsi d'établir la situation juridique de l'ensemble des P.E.I.

Actuellement, dans le Cantal, aucune intercommunalité ne s'est vue transférer la compétence DECI. Il incombe donc à chaque commune de réaliser courant 2018 un recensement de tous les P.E.I. de son territoire. Pour chaque P.E.I., des mesures de pression et de débit devront être réalisées à l'aide d'un matériel spécifique.

La plupart des communes du département ne disposent pas de moyens en interne pour réaliser le recensement des P.E.I. (au format S.I.G.) ainsi que les mesures de pression et de débit associées. Aussi, face à ce constat et devant l'ampleur du travail que représentent ces obligations l'Association des Maires du Cantal et Cantal Ingénierie et Territoires ont décidé de proposer un accompagnement aux communes pour la réalisation de ces prestations.

Les collectivités intéressées peuvent faire appel à C.I.T. pour une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrages visant à recruter un prestataire pour le recensement et le contrôle des PEI. Pour une efficacité accrue et une réelle économie d'échelle, les communes pourraient se regrouper sous la forme de groupements de commandes par exemple à l'échelle de chaque intercommunalité.

Saint-Flour Communauté souhaite répondre à cet objectif de mutualisation en acceptant de coordonner un groupement de commandes pour les communes de son territoire décidant d'adhérer au projet et pour ses besoins propres.

Considérant l'intérêt de rejoindre ce Groupement de commandes en termes de simplification administrative et d'économie financière, le maire propose au conseil municipal

- d'adhérer au groupement de commandes,
- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes désignant Saint-Flour Communauté coordonnateur du groupement et l'habiliter à signer, et à notifier les marchés selon les modalités fixées dans cette convention,

Le conseil municipal, décide d'adhérer au groupement de commandes et approuve la convention constitutive du groupement de commandes.

(Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Régie camping municipal : modifications**

Le Maire indique que lors d'une opération de contrôle des régies par le comptable public, il a été relevé quelques irrégularités. Il conviendrait donc de les rectifier en prenant une délibération pour :

- Lister les moyens de paiements autorisés (numéraire, chèque et chèques vacances)
- Augmenter la période d'ouverture
- Déterminer le montant de l'encaisse et la périodicité des versements.

Le conseil municipal :

- *Décide de fixer la période d'ouverture du 1er mai au 31 octobre*
- *Dit que les moyens de paiement autorisés sont : numéraire, chèque et chèques vacances*
- *Fixe le montant de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver à 500 € et la périodicité maximale de versement à un mois.*

(Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

Le conseil municipal décide également, vu le peu d'opérations enregistrées, de supprimer à compter de ce jour la régie de recette photocopies.

(Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

➤ **Affaires diverses**

- *Il est décidé de participer à l'opération groupée proposée par le PNR de l'Aubrac pour la signalétique.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Le Maire,
Pierre CHASSANG

André FARGES

Adeline CHASSANY

François FRAISSE

Claude PORTAL

Jean-Luc BLANQUET

Olivier GUILBOT